

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG-29690 BRENNILIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille neuf, le 5 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de Brennilis, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.

Présents : Jean-Victor Gruat, , Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis
Manac'h, Carole le Boulanger, Sylvie Birhart, Jean Faillard,
Marcel Gérardin, Berc'hed Troadec. Anita Daniel.

Absents : Cochenec Jérôme excusé, procuration à Anita Daniel

Convocation : 27 mai 2009

Secrétaire de séance : Sylvie Birhart

Objet : REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal prend note que l'informatisation de la bibliothèque est en bonne voie
D'achèvement. Chaque adhérent à la bibliothèque disposera d'une carte nominative.
Le conseil adopte le projet de règlement pour le prêt des livres et autres documents y compris
les tarifs d'accès aux services tels qu'indiqués ci-dessous :

**La bibliothèque est à la disposition de tous, du lundi au samedi, de 8h45 à 12h.
Le prêt de livre est gratuit, moyennant un abonnement annuel de 10 euros par famille.**

- Le lecteur peut emprunter quatre (4) livres pour une durée de **1 mois** maximum
- Le lecteur peut emprunter un CD, un DVD et une revue pour une durée de **1 semaine** maximum
- En cas de retard, une pénalité de 1 € par semaine sera appliquée
- Le lecteur est responsable du livre, CD, DVD, ou revue empruntés, il ne doit pas les prêter à un autre lecteur sans passer par la bibliothèque
- Tout livre, CD, DVD ou revue perdu ou détérioré sera remplacé ou remboursé par le lecteur responsable. En cas de récidive, l'adhérent sera radié
- Le lecteur doit apporter sa carte d'adhésion à chaque emprunt de livre, sinon il ne pourra pas emprunter. En cas de perte de cette carte, une somme de 5 € sera demandée pour la réédition.
- Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement et s'engagera à l'accepter et le respecter intégralement.
- La bibliothèque propose également l'impression de documents, dans une limite raisonnable, au prix de :

<u>Noir et blanc :</u>		
1 à 10 feuilles		0.30 €
11 feuilles et +	0.20 €	
<u>Couleur :</u>		0.40 €
<u>Photo couleur sur papier ordinaire :</u>		0.50 €
<u>Photo couleur sur papier photo :</u>	1.00 €	

Le Maire

La responsable

Date et signature de l'adhérent

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Victor GRUAT.

